

Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Secteur Administratif</b>				
Directeur Général des Services	A	1	1	
Attaché Principal	A	1		
Attaché	A	1	1	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		
Rédacteur	B	3	2	
Adjoint adm principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3	
Adjoint adm principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	
Adjoint administratif	C	5	5	
<b>TOTAL(1)</b>		21	15	0
Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Secteur Technique</b>				
Ingénieur principal	A	1	1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		
Technicien	B	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	4	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	5	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	9	1
Adjoint technique	C	18	14	8
<b>TOTAL(2)</b>		46	32	10
Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Secteur Social</b>				
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	
<b>TOTAL(3)</b>		2	2	0
Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Secteur Sportif</b>				
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1	
<b>TOTAL(4)</b>		1	1	0
Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Secteur Animation</b>				
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint d'animation	C	3	3	2
<b>TOTAL(5)</b>		6	5	2
Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Secteur Culturel</b>				
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	1
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	4	4
Assistant d'enseignement artistique	B	6	6	6
<b>TOTAL(6)</b>		15	15	12
<b>TOTAL (1 à 6)</b>		91	70	24
Grade ou Emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Autres Emplois</b>				
Autres : Contrat de Projet		1	1	
Autres : Contrat Unique d'Insertion		10	1	1
Autres : Contrat d'apprentissage		1	1	
Autres : Emploi Temporaire		60		
Autres : Agents contractuels		15	10	10
Autres : Animateurs non titulaires		10	2	2
Autres : Adjoints d'animation non titulaires		5		
Autres : Adjoints d'animation non titulaires		42		
Autres : Professeur de langues		1	1	1
<b>TOTAL(7)</b>		145	16	14
<b>TOTAL (1 à 7)</b>		236	86	38

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferlée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.